

Conditions générales de vente FRAENKISCHE FRANCE

FRAENKISCHE FRANCE SAS

route de Brienne
les Grands Champs
10700 Torcy-le-Grand
France

Tél. +33.(0)3.25.47.78.10
Fax +33.(0)3.25.47.78.12

contact@fraenkische-fr.com
www.fraenkische.com

I. APPLICATION - OPPOSABILITE

1. Toutes ventes, livraisons de produits ou prestations (ci-après les «Ventes») entre FRAENKISCHE FRANCE et ses Clients professionnels (ci-après «le Client») sont soumises aux présentes conditions générales de vente.
2. Les présentes conditions générales sont à disposition du Client, étant accessibles de manière permanente sur le site internet www.fraenkische.com où elles peuvent être téléchargées et imprimées et/ou communiquées par écrit à sa demande.
3. Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante de l'offre de FRAENKISCHE FRANCE. En conséquence, le fait de passer commande implique pour le Client l'adhésion pleine et entière et sans réserve à ces conditions, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, notices d'utilisation, qui n'ont qu'une valeur indicative.
4. Les présentes conditions générales prévalent sur les conditions d'achat du Client sauf acceptation formelle et écrite de ces conditions d'achat par FRAENKISCHE FRANCE. Toutes conditions contraires d'achat opposées par le Client seront, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à FRAENKISCHE FRANCE, quel que soit le moment où elles auraient pu être portées à sa connaissance. De même, la délivrance d'un produit à un Client ne vaut pas acceptation de ses conditions générales d'achat.
5. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FRAENKISCHE FRANCE prévaloir contre les présentes conditions générales de vente.
6. Le fait que FRAENKISCHE FRANCE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

II. COMMANDES

1. Les commandes peuvent être passées par email, fax ou E.D.I., le cas échéant.
2. Les commandes émises par le Client sont sujettes à acceptation par FRAENKISCHE FRANCE, sous forme d'une confirmation de commande écrite qui pourra lui être adressée par tous moyens, sauf livraison de la marchandise valant acceptation de la commande par FRAENKISCHE FRANCE.
3. Le Client ne peut passer commande que s'il est à jour de ses obligations envers FRAENKISCHE FRANCE, quelle qu'en soit la cause.
4. Une commande définitive ne peut être modifiée que par un accord exprès, préalable et écrit de FRAENKISCHE FRANCE.
5. Il est interdit au Client d'altérer ou de dénaturer en tout ou partie les marquages, numéros et la consistance de nos produits tels qu'ils existent au moment de la livraison, et d'utiliser ceux qui auraient subi une telle dénaturation ou altération. Sous réserve de ce qui précède, le respect des règles en matière d'étiquetage et de marquage des produits en vigueur dans le pays d'importation est à la charge et sous l'entière responsabilité du Client.
6. Lorsque des licences d'importation ou formalités de change sont exigées pour l'introduction dans le pays de destination ou transit ou pour le paiement en France de nos produits, leur obtention et leur accomplissement en temps utile est à la charge et sous l'entière responsabilité du Client, qui devra néanmoins en informer FRAENKISCHE FRANCE.
7. Le Client est tenu de vérifier la compatibilité des produits à ses besoins. La responsabilité de FRAENKISCHE FRANCE ne peut être engagée sur ce fondement, le Client la déchargeant de son obligation de conseil.

III. LIVRAISON - RETARD

1. FRAENKISCHE FRANCE se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification de présentation, de forme, de dimension, de conception qu'elle juge utile à ses produits par rapport à leur définition dans ses prospectus et catalogues. Elle en informera préalablement et par écrit le Client.

2. Sauf stipulation contraire à l'acceptation de la commande, les produits FRAENKISCHE FRANCE sont vendus «départ usine» mais non emballés (soit «Ex-works» - Incoterm CCI 2000), au lieu indiqué sur la commande. Le Client prend en charge dès la sortie des produits en magasin, tous les frais de transport, d'assurances, droits de douane, impôts et taxe. Les produits voyagent aux frais, risques et périls du Client, même dans le cas où l'expédition est effectuée aux frais de FRAENKISCHE FRANCE.
3. FRAENKISCHE FRANCE se réserve le droit de procéder à la délivrance (mise à disposition du Client) de ses produits, sous réserve de l'exécution pleine et entière par ce dernier, de l'ensemble de ses obligations (notamment de paiement).
4. Les livraisons partielles sont autorisées.
5. Le Client ne peut refuser une livraison pour des défauts considérés comme mineurs.
6. Les délais de livraison sont mentionnés aussi exactement que possible, mais demeurent fonction des possibilités d'approvisionnement de FRAENKISCHE FRANCE et des transports. Tout retard imputable au Client sera décompté d'autant.
7. En aucun cas, des dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts ou à annulation des commandes en cours.
8. Si l'expédition est retardée pour une cause quelconque indépendante de la volonté de FRAENKISCHE FRANCE, les produits pourront être déplacés et stockés aux frais et risques du Client dans tout autre lieu déterminé par FRAENKISCHE FRANCE, FRAENKISCHE FRANCE déclinant toute responsabilité à cet égard. Il en sera de même, en cas de retard de prise de livraison des produits par le Client, de plus de deux semaines à compter de son information par FRAENKISCHE FRANCE de la mise à disposition des produits.
9. En cas de garde des produits dans les cas précédents (Cf. III. 8), le Client s'oblige à s'acquitter de frais de garde dont le montant ne pourra être inférieur à 1% du montant total hors taxe des produits, dans la limite de 5 % dudit montant. Ces dispositions ne modifient en rien les obligations de paiement et ne constituent aucune novation de la vente.

IV. PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Les prix indiqués dans nos tarifs sont modifiables à tout moment.
2. Les produits sont fournis au tarif en vigueur au jour de la confirmation de commande par FRAENKISCHE FRANCE.
3. Les prix sont indiqués hors taxe «départ usine» et sans emballage au lieu indiqué de la commande. Les emballages sont facturés en sus. Sont également facturés en sus l'ensemble des coûts supplémentaires (tel que les coûts de transport).
4. Tout impôt, droit, taxe ou autre charge à payer en application de règlements français, du pays de l'importation finale ou d'un pays de transit, sont à la charge exclusive du Client.
5. FRAENKISCHE FRANCE pourra demander le versement d'un acompte.
6. Nos factures sont payables à 30 jours date de facture, sans escompte et sans compensation, lors de la livraison, à FRAENKISCHE FRANCE, en euro, par lettre de change ou par virement bancaire.
7. Le seul fait du non-paiement à l'une des échéances prévues entraîne de plein droit la déchéance du terme, l'intégralité de la créance devenant immédiatement exigible.
8. De plus, la totalité des sommes dues portera intérêt de plein droit à compter de la date d'exigibilité du paiement, au taux de 3 (trois) fois l'intérêt légal français.
9. FRAENKISCHE FRANCE se réserve le droit, à tout moment, selon son appréciation des risques encourus et des garanties offertes, de fixer ou réduire le plafond de découvert concédé à un Client et d'adapter les délais de paiement auquel il est soumis.
10. Les remises consécutives à certaines ventes ne sont dues aux Clients

Conditions générales de vente FRAENKISCHE FRANCE

FRAENKISCHE FRANCE SAS

route de Brienne
les Grands Champs
10700 Torcy-le-Grand
France

Tél. +33.(0)3.25.47.78.10
Fax +33.(0)3.25.47.78.12

contact@fraenkische-fr.com
www.fraenkische.com

que si, à la date d'attribution, toutes les créances exigibles ont été réglées.

11. Le Client ne peut faire état d'un quelconque litige ou retour au titre de la garantie pour suspendre le paiement des produits.
12. Le cas échéant, FRAENKISCHE FRANCE pourra également reprendre lesdits produits et tout document y afférent chez le Client sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Tous les frais et débours (y compris les frais de transfert) encourus par FRAENKISCHE FRANCE lors de la reprise seront à la charge du Client.
13. De convention expresse, FRAENKISCHE FRANCE pourra toujours opérer à due concurrence la compensation entre les sommes dues au Client et les sommes dues par ce dernier.
14. La cession des créances Clients de FRAENKISCHE FRANCE est permise, sous respect des dispositions légales françaises.

V. GARANTIE – RESPONSABILITE

1. Les produits de FRAENKISCHE FRANCE sont garantis contre tous les vices cachés pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de vente au Client, la date de facture faisant foi.
2. Tout défaut, et plus généralement mise en œuvre de la garantie, doit être effectué par écrit, sans délai auprès de FRAENKISCHE FRANCE.
3. Les remplacements faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.
4. La garantie est expressément limitée au remplacement des produits ou pièces reconnus défectueux par nos services, à l'exclusion de toute indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour pertes et dommages de toute nature (dommages indirects, manque à gagner, atteinte à la réputation).
5. Les frais de démontage et de remontage ne sont pas pris en charge au titre de la présente garantie.
6. En aucun cas FRAENKISCHE FRANCE pourra être tenue responsable pour non-conformité des produits à une norme ou spécification propre au pays d'importation qui ne lui aurait pas été notifiée lors de la commande et qu'elle n'aurait pas expressément acceptée.
7. Les pièces sont jugées défectueuses en cas de reproduction du défaut (c'est-à-dire lorsque le défaut, annoncé par le Client, aura pu être observé à nouveau par FRAENKISCHE FRANCE dans des conditions normales d'utilisation).
8. La responsabilité de FRAENKISCHE FRANCE au titre de la fabrication, de la vente de ses produits, ainsi que, le cas échéant, au titre de ses prestations, pour tout dommage de quelque nature que ce soit, est limitée au prix des produits vendus et de sa prestation.
9. La responsabilité de FRAENKISCHE FRANCE ne peut être engagée pour un dommage quel qu'il soit, provoqué par des conditions anormales d'utilisation, un entretien défectueux, une application non spécifiée à l'origine ou contraire aux précautions d'emplois fournies avec le produit, un stockage inadapté, un équipement inadapté, un sol de fondation inapproprié, des équipements inadaptés ou une usure normale des produits ou encore par un montage qui ne respecterait pas les instructions et spécifications de FRAENKISCHE FRANCE.
10. Il en est de même pour les dommages provoqués à la suite de l'intervention de tiers qui aurait procédé notamment à des modifications ou des travaux de réparation.
11. Les conditions prescrites par FRAENKISCHE FRANCE concernant

notamment le stockage, le montage ou l'utilisation doivent être respectées par le Client qui est lui-même tenu d'informer ses propres Clients ou sous-traitants. Dans le cas contraire, la responsabilité de FRAENKISCHE FRANCE ne saurait être engagée.

12. FRAENKISCHE FRANCE écarte toute responsabilité pour tout équipement non livré par elle, notamment pour d'autres équipements utilisés par le Client pour être intégrés dans un ensemble. En particulier, la responsabilité de FRAENKISCHE FRANCE ne peut être engagée lorsque la défaillance d'une de ses pièces est provoquée par d'autres composants voisins auxquels elle est associée par le Client.

VI. FORCE MAJEURE

1. Tous les engagements de FRAENKISCHE FRANCE seront suspendus dans tous les cas où l'inexécution d'une obligation aurait pour cause un cas de force majeure.
2. Constitueront des cas de force majeure les événements échappant au contrôle de FRAENKISCHE FRANCE, au nombre desquels le Client reconnaît notamment la grève y compris de ses fournisseurs ou transporteurs, le lockout, l'accident d'outillage, l'embargo, la limitation ou la suppression de la licence d'exportation, toute mesure de contrôle des changes, la guerre ou les émeutes.

VII. RETOURS

Une commande confirmée par FRAENKISCHE FRANCE ne peut être annulée et les produits expédiés ne pourront être ni retournés, ni échangés sans accord préalable de FRAENKISCHE FRANCE.

En cas d'acceptation de la part de FRAENKISCHE FRANCE, le port, et plus généralement tous frais de retour, sont à la charge du Client.

VIII. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

1. Les plans, schémas, spécifications, nomenclatures techniques et commerciales, documents de préconisation, résultats d'essais, devis, catalogues, brochures, notices, brevets, modèles et dessins demeurent la propriété de FRAENKISCHE FRANCE. Il en est de même des outils spécifiques développés par FRAENKISCHE FRANCE, y compris à la demande du Client, et même si leurs coûts de développement et de fabrication ont été supportés par ce dernier. En conséquence, le Client s'interdit d'en effectuer une quelconque diffusion ou reproduction sans l'accord préalable de FRAENKISCHE FRANCE. Le Client pourra rendre ces documents accessibles aux seuls tiers qui ont bénéficié d'une livraison par FRAENKISCHE FRANCE.
2. Le Client n'obtient aucun droit de propriété ou licence quelconque de par la délivrance par FRAENKISCHE FRANCE de ses produits ou prestations, à l'exception et dans la seule limite des droits nécessaires à l'utilisation des produits ou prestations.
3. Concernant le logiciel standard, le Client dispose d'un droit d'utilisation non exclusif des fonctionnalités de performance convenues sous une forme non modifiée sur le matériel convenu. Le Client peut, sans autorisation expresse de FRAENKISCHE FRANCE, faire deux copies de sauvegarde.

IX. DIVERS

1. Au cas où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente seraient déclarée nulle, les autres dispositions continueraient de produire leurs effets.
2. Le lieu d'exécution est le lieu du siège social de FRAENKISCHE FRANCE.

Conditions générales de vente FRAENKISCHE FRANCE

FRAENKISCHE FRANCE SAS

route de Brienne
les Grands Champs
10700 Torcy-le-Grand
France

Tél. +33.(0)3.25.47.78.10
Fax +33.(0)3.25.47.78.12

contact@fraenkische-fr.com
www.fraenkische.com

3. Les présentes conditions et les ventes et/ou prestations qu'elles régissent sont soumises à la loi française, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises en date du 11 avril 1980.
4. Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente et les ventes qu'elles régissent sera porté

devant le Tribunal de Commerce de Troyes, quel que soit le lieu de livraison ou même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

X. RESERVE DE PROPRIETE

1. LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS DE FRAENKISCHE FRANCE EST SUSPENDU JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE CEUX-CI PAR LE CLIENT, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES, MEME EN CAS D'OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT. TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, NOTAMMENT INSEREE DANS LES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT, EST REPUTEE NON ECRIITE, CONFORMEMENT AUX TEXTES EN VIGUEUR.
2. DE CONVENTION EXPRESSE, FRAENKISCHE FRANCE POURRA FAIRE JOUER LES DROITS QU'ELLE DETIENT AU TITRE DE LA PRESENTE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE, POUR L'UNE QUELCONQUE DE SES CREANCES, SUR LA TOTALITE DE SES PRODUITS EN POSSESSION DU CLIENT, CES DERNIERS ETANT CONVENTIONNELLEMENT PRESUMES ETRE CEUX IMPAYES, ET FRAENKISCHE FRANCE POURRA LES REPENDRE OU LES REVENDIQUER EN DEDOMMAGEMENT DE TOUTES SES FACTURES IMPAYEES, SANS PREJUDICE DE SON DROIT DE RESOLUTION DES VENTES EN COURS.
3. LE CLIENT EST AUTORISE, DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION NORMALE DE SON ETABLISSEMENT A REVENDRE LES MARCHANDISES LIVREES. MAIS IL NE PEUT, NI LES DONNER EN GAGE, NI EN TRANSFERER LA PROPRIETE A TITRE DE GARANTIE.
4. LE CLIENT S'OBLIGE A INFORMER SANS DELAI FRAENKISCHE FRANCE DE L'IDENTITE EXACTE ET COMPLETE DU SOUS-ACQUEREUR, AUQUEL IL FERA CONNAITRE LA RESERVE DE PROPRIETE DE FRAENKISCHE FRANCE AU PLUS TARD AU MOMENT DE LA CONCLUSION DU CONTRAT.
5. EN CAS DE REVENTE DE LA MARCHANDISE LIVREE, QUE LE CLIENT Y SOIT OU NON AUTORISE, CE DERNIER DECLARE D'ORES ET DEJA CEDER A FRAENKISCHE FRANCE LA CREANCE NEE DE LA VENTE AU SOUS-ACQUEREUR ET AUTORISER FRAENKISCHE FRANCE A PERCEVOIR LE PRIX DU PAR LE SOUS-ACQUEREUR A DUE CONCURRENCE DE SA CREANCE SUR LE CLIENT.
6. LE CLIENT AVISERA FRAENKISCHE FRANCE SANS DELAI PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION DE TOUT INCIDENT MATERIEL OU JURIDIQUE (NOTAMMENT DE TOUTE SAISIE OPEREE PAR DES TIERS) POUVANT EFFECTER LES PRODUITS VENDUS SOUS CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.
7. FRAENKISCHE FRANCE POURRA EGALEMENT EXIGER, EN CAS DE NON-PAIEMENT D'UNE FACTURE A ECHEANCE, LA RESOLUTION DE LA VENTE APRES ENVOI D'UNE SIMPLE MISE EN DEMEURE. DE MEME FRAENKISCHE FRANCE POURRA UNILATERALEMENT, APRES ENVOI D'UNE MISE EN DEMEURE, DRESSER OU FAIRE DRESSER UN INVENTAIRE DE SES PRODUITS EN POSSESSION DU CLIENT, QUI S'ENGAGE, D'ORES ET DEJA, A LAISSER LIBRE ACCES A SES ENTREPOTS, MAGASINS OU AUTRES A CETTE FIN, VEILLANT A CE QUE L'IDENTIFICATION DES PRODUITS PROPRIETE DE FRAENKISCHE FRANCE SOIT TOUJOURS POSSIBLE.
8. EN CAS D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS DU CLIENT, CELUI-CI A L'OBLIGATION D'AVERTIR FRAENKISCHE FRANCE ET D'INFORMER LES ORGANES DE LA PROCEDURE DE L'EXISTENCE DE LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE SUR LES BIENS QUI EN FONT L'OBJET ET DE COMMUNIQUER A FRAENKISCHE FRANCE LA LISTE DES CLIENTS AUXQUELS IL AURAIT REMIS, CEDE OU REVENDU LA MARCHANDISE SOUMISE A LA PRESENTE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE. LES COMMANDES EN COURS SERONT AUTOMATIQUEMENT ANNULEES, ET FRAENKISCHE FRANCE SE RESERVE LE DROIT DE REVENDIQUER LES MARCHANDISES EN STOCK.
9. LA PRESENTE CLAUSE N'EMPECHE PAS QUE LES RISQUES DES MARCHANDISES SOIENT TRANSFERES AU CLIENT DES LEUR LIVRAISON A CELUI-CI.

XI. DATE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à compter 01.05.2010 du à toutes les commandes reçues par FRAENKISCHE FRANCE.